

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017**

**PRÉSENTS** : Dominique Brocas, Patrice Demuth, Jean Claude Rocher, Jacky Surreau, Bernard Caillon, Philippe plat, Olivier Jennequin, Vincent Martin, Sophie Ruche, Odile Rochard, Bernard Baudinière, Pascal Faideau et Véronique Riquin

**EXCUSÉES** : Danielle Lavau (pouvoir donné à Véronique Riquin) et Valérie Rioux (pouvoir donné Bernard Baudinière)

Il n'a pas de public.

Les votes portent sur 15 voix.

### **1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 14 DÉCEMBRE 2016 ET DU 25 JANVIER 2017**

Les deux procès-verbaux sont approuvés.

### **2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Véronique Riquin sera la secrétaire de séance.

### **3- DÉLIBÉRATIONS**

#### **3.1 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

#### **3.2 : PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIÈME CLASSE ACTUEL**

#### **3.2 : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AU TITRE DE L'ARTICLE 38 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIÉE**

Elise Boireau a été embauchée le 19 septembre 2016 pour 6 mois soit jusqu'au 19 mars 2017. Etant reconnue travailleur handicapé, la loi prévoit des dispositions. Etant donné que celle-ci donne entière satisfaction, on propose de s'appuyer sur l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984. Ainsi il y a la possibilité de faire une période probatoire de un an en tant que rédacteur territorial et au bout de l'année, elle pourra être titularisée.

Pour cela son actuel contrat doit être prolongé jusqu'au 30 avril 2017 afin que cela soit publié. Au 1<sup>er</sup> mai 2018, elle peut être titularisée. Cela n'engendre aucun changement en termes de charges.

Cela suppose la création d'un poste de rédacteur territorial au tableau des emplois.

Son poste restera sur le tableau.

Sa fiche de poste sera : assurer le secrétariat de mairie (ce qui est plus vaste) et non plus secrétaire de mairie.

Les 3 délibérations sont votées à l'unanimité par 15 voix.

### **3.4 – DESIGNATIONS DIVERSES DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE LINIERS À GRAND POITIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION**

**Représentation de Grand Poitiers au syndicat mixte Eaux de Vienne- Siveer :**  
Patrice Demuth (titulaire), Jacky Surreau (suppléant)

**Représentation de Grand Poitiers au sein d'Energies Vienne :**  
Bernard CAILLON (titulaire) Patrice DEMUTH (suppléant)

**Commission Attractivité** (ZAE, développement économique, tourisme, enseignement supérieur, emploi, développement numérique du territoire, technologies de l'information et de la communication) :  
Vincent Martin (titulaire)

**Commission aménagement du territoire et équilibre social de l'habitat**  
Personne

**Commission mobilité** (transports urbains et non urbains, parcs et aires de stationnement)  
Pascal Faideau (titulaire), Vincent Martin (suppléant)

**Commission développement des territoires, solidarité et proximité** (développement rural et politique de la ville, insertion économique et sociale, lutte contre les discriminations, aires d'accueil) :  
Personne

**Commission voirie** (y compris signalisation, éclairage public et recharges pour véhicules électriques) :  
Patrice Demuth (titulaire), Jacky Surreau (suppléant)

**Commission eau et assainissement et DECI :**  
Patrice Demuth (titulaire), Jacky Surreau (suppléant)

**Commission transition énergétique et qualité environnementale :**  
Vincent Martin (titulaire)

**Commission culture, animation et mise en valeur du patrimoine :**  
Bernard Baudinière (titulaire)

**Commission sport, jeunesse et vie étudiante :**  
Véronique Riquin (titulaire)

Ces propositions sont adoptées par 15 voix.

### **3.5 – CONTRAT D'ENTRETIEN DES HYDRANTS COMMUNAUX**

Grand Poitiers n'ayant pas encore pris de décision, la commune doit effectuer l'entretien des bornes à incendie. Il existe la structure Format'incendie qui formait les pompiers volontaires, leur action s'est étendue à l'entretien des bornes. La commune en serait ainsi déchargée. L'hydrant sera vérifié chaque année pour 25€ HT, ce qui est moins cher que Eaux de Vienne. Le maire demande à pouvoir signer le contrat. Ce qui est voté à l'unanimité par 15 voix.

### **3.6 – TARIF DE TRANSMISSION PAR CD-ROM DES DOCUMENTS P.L.U DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Des administrés ont demandé des CD-ROM des documents du P.L.U. Une facturation de 15€ est proposée.

Ce qui est voté à l'unanimité par 15 voix.

### **3.7 – ECLAIRAGE PUBLIC – LANTERNE N°24 ET 29 DEVIS SORÉGIÉS DU 26 JANVIER 2017-02-20**

Il faut remplacer deux lanternes. Cela coûte 1000,80 € pour les deux. La SOREGIE donne une subvention de 166,73 €.

La proposition est acceptée par 15 voix.

### **3.8 – EMPLACEMENT DU FUTUR CITY STADE**

L'emplacement du City Stade doit être décidé pour préparer le budget et les demandes de subventions.

Pascal Faideau présente un plan, 2 emplacements sont proposés autour de la salle Sonia Delaunay.

Solution 1 derrière l'église : 1 voix

Solution 2 sur l'ancien terrain de foot : 12 voix

2 absents

La solution 2 est adoptée.

### **3.9 – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES FUTURS PROJETS D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE**

Le Maire demande l'autorisation de monter les dossiers de demande de subvention, il y aura autant de délibérations que de demandes de subvention.

Pour autant aucun engagement ne sera pris.

Rappel des organismes sollicités :

Le Département, l'Etat, la Région et la Réserve parlementaire

La liste des éventuels projets est donnée.

Vote à l'unanimité.

### **3.10 – VENTE DE LA MAISON APPARTENANT À LA COMMUNE ET SITUÉE 6 PLACE DE L'ÉGLISE : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE**

Le Maire demande l'autorisation de signer le compromis de la vente le 24 février 2017.

Vote à l'unanimité.

## **4 – QUESTIONS DIVERSES**

### **4.1 - DÉPART D'UNE BÉNÉVOLE DE LA MÉDIATHÈQUE**

Vincent Martin annonce le départ d'une bénévole de la médiathèque et souligne le caractère fragile du peu de personnes, même si pour le moment toutes les permanences seront assurées.

### **4.2 - FUTUR SITE INTERNET**

Le choix du fournisseur sera fait par le groupe de travail de l'ex communauté de communes fin 2017.

### **4.3 – SITUATION FINANCIÈRE : RATIO DE NIVEAU**

Observation des ratios à différents niveaux.

### **4.4 – ACTIV : DOTATION 2017 DU VOLET 3**

Rappel que les enveloppes de subventions ne peuvent excéder 30% du coût total du projet.

### **4.5 – RESTAURATION DE LA BÉLIÈRE DE LA CLOCHE N°2**

Coût total : 4732€, il y a une subvention de l'état de 1972€ soit 50% du montant HT, le reste étant de l'autofinancement.

### **4.6 – ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE SUR LE COMPORTEMENT ET LA PERCEPTION DES DÉCHETS PAR LES USAGERS DE GRAND POITIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION**

La population sera sollicitée par téléphone.

Fin de la séance à 22H20